

Guichet Unique

Année scolaire 2018-2019

RESTAURANT SCOLAIRE

Il est impératif d'avoir complété les fiches A et AE et fourni les documents demandés

CONDITIONS D'ADMISSION

- Le service communal de la restauration scolaire est ouvert à tous les élèves dans la limite des places disponibles
- Il est destiné en priorité aux élèves dont les familles sont dans l'impossibilité de prendre en charge leur enfant pour le repas de la mi-journée
- La commune se réserve le droit de demander aux familles, les justificatifs, si besoin, liés à cette prestation
- Pour toute inscription ou réinscription, les familles devront être à jour de leurs paiements. Le règlement de l'intégralité des factures est obligatoire
- **Aucun enfant ne sera accepté à la restauration scolaire de son école s'il n'a pas été inscrit par sa famille préalablement**

L'ENFANT

Fille Garçon Nom : Prénom :

L'enfant fait-il l'objet d'un Protocole d'Accueil Individualisé - PAI - ?

OUI NON

TYPE DE REPAS

A : Standard : OUI NON

B : Panier repas (Uniquement si PAI-Alimentaire*) : OUI NON

C : Substitution (sans viande porcine) : OUI NON

